

Délibération n° DEL_2026_107



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 1 OCTOBRE 2026)**

Date de convocation :

Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 30
Nombre de délégués votants : 32
Nombre de pouvoirs : 2

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 01 octobre 2026 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BONNEMASON Bernard, M. BOUSQUET Michel, M. LOUSTAU Christian, Suppléant de M. Jean-Luc BRAUD, M. BUNEL Marcel, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, M. CAZANAVE Patrick, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme GRISMONDI Muriel, M. LAMAGNERE Gérard, Mme LASIERRA Hélène, M. LASSALLE Christian, M. MARTIN Fernand, Mme MAYSOUNABE Amandine, M. MONTOULIEU Jean, Mme MOULAT Monique, Mme MOURASSE Léa, Mme PAQUOT Christine, M. PARADAS SAEZ Andy, M. PLAA Grégory, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. ROTH Patrick, Mme SANCHOU Alexandra, M. SARRAILH Gérard, M. SASSOUBRE Guy

Pouvoirs :

M. ESQUER Philippe donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul
Mme MORTIAU Carole donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

Absents ou excusés :

Mme OMPRARET Fabienne

Secrétaire de séance : M. DESSEIN Michaël

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025 DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

RAPPORTEUR : M. MARTIN Fernand, Vice-Président en charge de l'environnement, du service public des déchets et des finances

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

Vu le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

L'article D2224-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets doit être présenté annuellement au Conseil communautaire.

Les indicateurs figurant obligatoirement dans ce rapport annuel sont :

- des indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets (territoire desservi, habitants, fréquence des différents ramassages, déchetteries, leur traitement) ;
- des indicateurs financiers relatifs aux modalités d'exploitation du service d'élimination, montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement.

Il convient que le Conseil communautaire reçoive communication du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés et prenne acte de son contenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

ADOpte le présent rapport ;

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON



Jean-Paul CASAUBON
CCVO - Monsieur le Président
2 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE

S²LOW



Communauté
de Communes

Rapport d'activités

2025



Service public
de gestion des
déchets

Notre point
commun

Le territoire

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

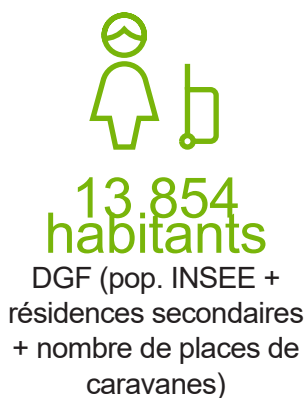
Publié le

S²LO

ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE

La CC Vallée d'Ossau (CCVO), EPCI situé au centre du département des Pyrénées-Atlantiques, est composée de 18 communes pour un total de 9 728 habitants. L'habitat est défini comme touristique-autre, et rural.

La collectivité possède la compétence de collecte en régie, et de traitement des déchets ménagers et assimilés par recours à des prestations de service. Elle possède sur son territoire deux déchetteries accueillant les ordures ménagères résiduelles, le tri sélectif, et les déchets de déchèterie.



Arudy	2228
Aste-Béon	231
Béost	231
Bescat	255
Bielle	371
Bilhères	154
Buzy	1006
Castet	136
Eaux-Bonnes	215
Gère-Bélesten	189
Iseste	442
Laruns	1177
Louvie-Juzon	1058
Louvie-Soubiron	133
Lys	322
Rébénacq	639
Sainte-Colome	354
Sévignacq-Meyracq	577
TOTAL	9 728



du service

29 juillet 1964

Création du SIVOM sur le bassin d'Arudy

26 janvier 2001

Transfert de la compétence traitement au SMTD/valor Béarn, nouvellement créé.

Le SIVOM garde la compétence collecte.

5 avril 2001

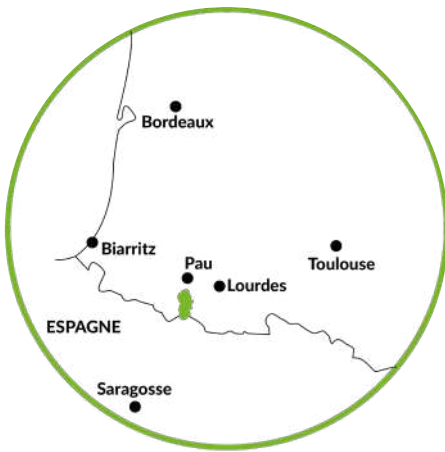
Les statuts du SIVOM sont modifiés suite à la loi Chevènement de 1999 et la loi des finances pour 1999 n°98-1266 du 30 décembre 1998.

01 janvier 2002

Le SIVOM adhère au Syndicat Mixte du traitement des déchets de Valor Béarn.

01 janvier 2009

Le SIVOM est transformé en Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau. Cette dernière étend son domaine d'action :
Aménagement de l'espace / Développement économique / Protection et mise en valeur de l'environnement / Politique du logement et du cadre de vie / Action sociale / Télévision et T.I.C.




80 hab./km²

Densité la plus importante :
Arudy


5 hab./km²

Densité la plus faible :
Béost, Eaux-Bonnes,
Laruns et Louvie-Soubiron



Moyens humains

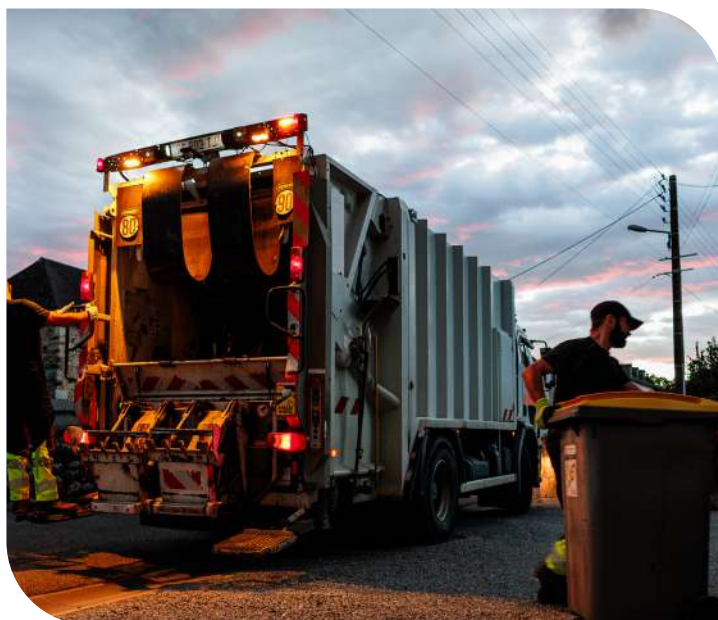
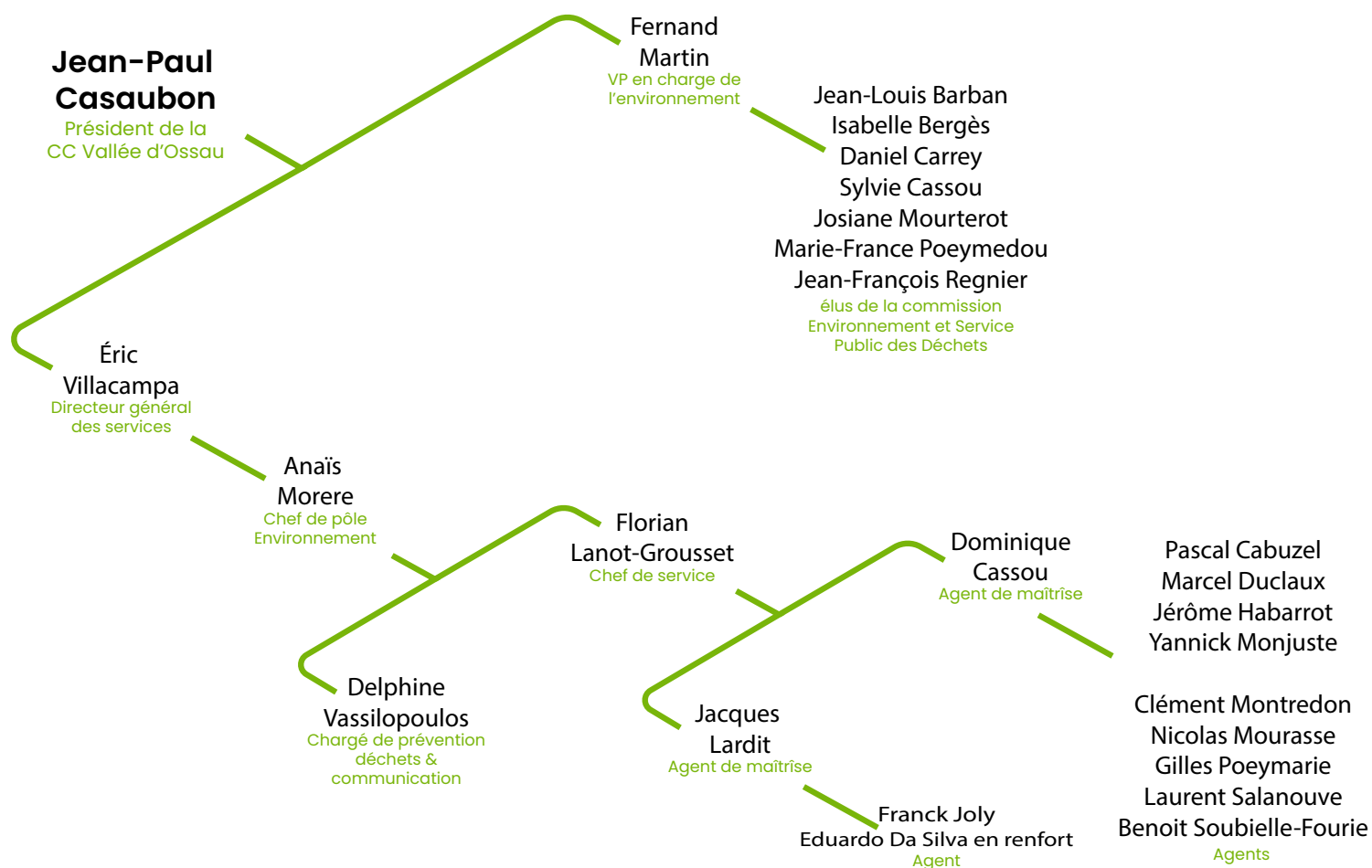
Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

S²LOW

ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE



Camions

- 3 BOM 19T
- 1 camion grue Evolupac 26 T
- 1 camion polybenne grue 26T
- 1 camion polybenne 26T
- 1 fourgon avec hayon
- 1 pelle mécanique à pneus
- 1 partner

Containers OM et Tri - PAV (points d'apport volontaires)

- 208 containers : 40 bacs 1100L, 168 bacs 750L
- 60 bacs 1100L remplacés

Colonnes

- 113 colonnes semi-enterrées pour les OM
- 63 colonnes semi-enterrées à verre
- 32 colonnes semi-enterrées à tri sélectif multimatériaux
- 37 colonnes aériennes à verre, 6 OM et 6 tri sélectif

Bennes

- 4 bennes à gravats de 15m³
- 15 bennes de 30m³
- 2 bennes de 40m³

Containers Tri-PAV (points d'apports volontaires)

- 324 en 1100L
- 298 en 750L



Perspectives d'acquisition

Un travail est en cours pour moderniser le parc matériel et limiter les coûts d'entretien.

- Retrait progressif des bacs roulants de 1100L, qui ne sont plus aux normes.

Dans le cadre de ce projet, il est également prévu de remplacer une partie du parc de colonnes à ordures ménagères, devenues défectueuses après plusieurs années d'utilisation.

- L'acquisition de 2 bennes de déchèteries (2 de 30m³)



Synthèse budgétaire

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

S²LOW

ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE



Compte administratif		
Déchèteries (fonctionnement)	22 800.55 €	Energies + nettoyage conteneurs
Transport et traitement	728 161.80 €	Valor Béarn
Location mobilière et immobilière	11 863.37 €	
Véhicules OM	314 786.04 €	Entretien, carburant, assurance, maintenance et actes
OM(investissement)	362 341.52 €	Déchèterie + matériel (programme 270 et 271)
Tri déchets	101 628.98 €	Valor Béarn, Paprec, Arrascles, Chimerec et JDS
Remboursement emprunt	167 714.52 €	
Charges de personnel	656 701.46 €	Charges, vêtements, formation et visites médicales
Communication	10 300.63 €	
Amortissement	183 803.58 €	

TOTAL 2 561 352.45 €

- TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

Calcul TEOM = (valeur locative du logement / 2) x taux TEOM

TEOM perçue en 2024 : 1 881 076 €

Taux inchangés sur les 5 zones :

Eaux-Bonnes : 14,20 %

Laruns : 13,25 %

Arudy : 12,36 %

15 autres communes : 12,09 %

Les Etchartes : 10,57 %

- Redevance Spéciale : non perçue à ce jour pour 2020, 2022, 2023 et 2024

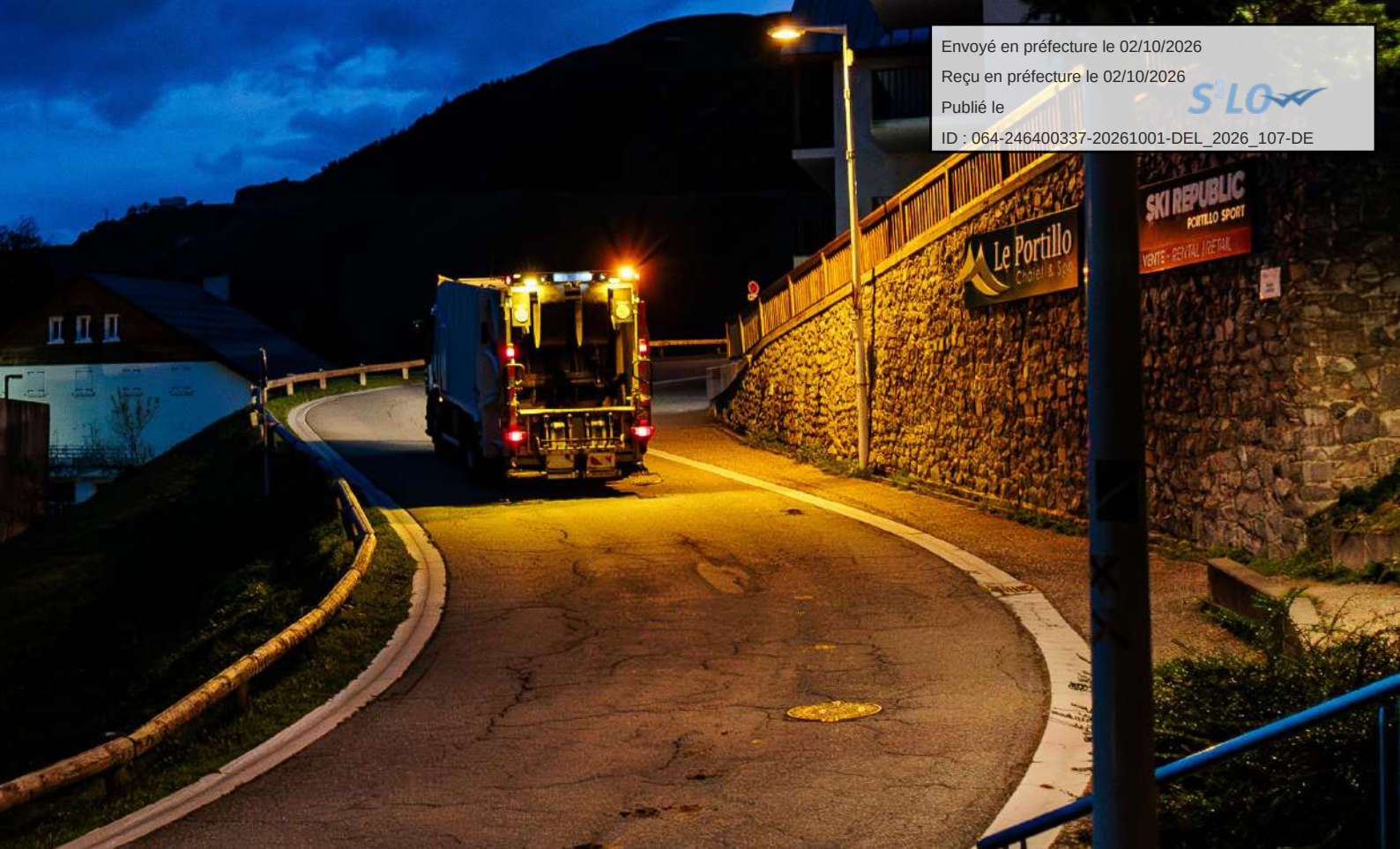


RECETTES	
Eco-organismes	291 595,67 €
TEOM	1 950 776 €
Amortissement	42 339 €
Dotations et Excédents reportés	506 320,99 €
FCTVA	87 135,29 €
Subventions et participations	34 912,26 €
Cessions d'actifs	63 568,48 €
Autres recettes diverses, Appels à projets...	157 674,21 €

TOTAL 3 091 982,90 €

Éco-organismes / Repreneurs	Flux géré	Soutien 2025
Régularisations d'exercices antérieurs	Divers Flux	55 107,43 €
Arcelormittal	Acier, Mâchefers d'incinération	4 206,70 €
Arrascles	Ferraille	21 730,40 €
CITEO	Emballages, Papier/Carton (+ soutien de base tri sélectif)	150 863,53 €
Cyclamen	Aluminium, Non ferreux (mâchefers)	4 757,02 €
Ecomaison	Déchets d'ameublement	8 838,63 €
Ecosystem	Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	5 821,77 €
Newreels	Journaux/Revue/Magazines (JRM)	2 454,78 €
O.I	Verre	11 677,64 €
Paprec	Cartons	23 481,67 €
Récuprat	Papier Gros de Magasin (GM)	1 762,06 €
Saica	Papier	894,04 €

TOTAL 291 595,67 €



Charges de carburant

Coût total carburant 2025 : 95 201,09 € pour les 6 véhicules (les 3 BOM, le BOM grue et les 2 polybennes) ainsi que la voiture de service de collecte, le fourgon de collecte et la consommation des outillages thermiques tels que les rotatifs utilisés par les agents lors des journées d'entretien.

Comparaison globale sur les coûts de carburant 2024/2025 (tout périmètre confondu du service collecte) :

2024 : 78 357,58 €

2025 : 95 201,09 €

Différence : +16 843,51 €, soit + 21,5 % .

Cette évolution s'explique par la hausse régulière du prix du carburant, mais aussi par le contexte international (tensions géopolitiques, prix de l'énergie) qui pèse directement sur les coûts d'approvisionnement des collectivités

Répartition des compétences collecte et traitement

La CC Vallée d'Ossau assure la compétence collecte. Suite à l'adhésion au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets dénommé Valor Béarn en 2002, la partie traitement des déchets est confiée au SMTD Valor Béarn.

Le service public de gestion des déchets (SPGD) de la CC Vallée d'Ossau gère le parc de contenants (bacs roulants, bornes aériennes et colonnes semi-enterrés), la collecte des déchets ménagers et assimilés et les déchèteries.

Une fois collectés, les déchets sont transportés vers les différentes installations de traitement de Valor Béarn

pour être valorisés ou enfouis :

- L'usine d'incinération des ordures ménagères de CAP ECOLOGIA à Lescar,
- Le centre de tri des emballages à Sévignacq-Thèze,
- La plateforme de déchets verts de la déchèterie de Louvie-Juzon,
- L'enfouissement à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) à Précilhon

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages et papiers	Emballages en verre	Déchets alimentaires et de jardin	Déchèteries
Pré-collecte	CCVO	CCVO	CCVO	Composteurs offerts par la CCVO	-
Collecte	CCVO	CCVO	Société Landaise de Récupération (SLR Minéris)	-	CCVO
Transfert/Transport	CCVO via Valor Béarn	CCVO via Valor Béarn	Société Landaise de Récupération (SLR Minéris)	Valor Béarn	CCVO
Traitement	Valor Béarn	Valor Béarn	Owens-Illinois	Valor Béarn	CCVO / Valor Béarn



Analyse technique

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

S²LOW

ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE



**1 fois par
quinzaine**

sur l'ensemble
du territoire

en porte à
porte

ou en points
d'apports
volontaires



70%



**1 fois par
quinzaine**

sur l'ensemble
du territoire

en porte à
porte

et points
d'apports
volontaires



30%



Renforcement
des collectes
des gros
producteurs
(2 à 3 fois par
semaine)



Renforcement
des collectes
des gros
producteurs
(3 fois par
semaine)



chiffres clés

46 CSE (14 en OM et 24 en Tri et 8 en verre) et 13 colonnes (7 OM et 6 Tri) aériennes installées en 2025

Au total, le parc est de :

208 Colonnes semi-enterrées (CSE) :

- 113 OM (+8% par rapport à 2024) : 23 en 3m³ / 90 en 5m³
- 32 TRI : (0 en 2024) 32 en 5m³
- 63 VERRE : (28.5% par rapport à 2024) 63 en 3m³

49 Colonnes aériennes :

- 37 VERRE : (13% de moins par rapport à 2024) 53 en 2m³ et 3m³
- 6 OM : (0 en 2024) 6 en 5m³
- 6 TRI : (0 en 2024) 6 en 5m³

PAV (point d'apport volontaire) :

- 87 OM
- 87 TRI

Période	Effectifs mobilisés
Base annuelle	12 ETP
Saison hivernale (décembre à mars)	+ 1 à 2 ETP
Saison estivale (mi-mai à fin septembre)	+ 3 ETP

En période d'activité classique, le service fonctionne sur un socle permanent. En période de forte activité touristique, des renforts sont mobilisés de manière saisonnière, à hauteur de 1 à 3 ETP selon les périodes, afin d'assurer la continuité et la qualité du service.

Collecte

Règlement de collecte (03 novembre 2025)

L'année 2025 a été marquée par l'adoption du nouveau Règlement de collecte, destiné à harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire et à préciser les droits et obligations des usagers.

Le règlement de collecte constitue un cadre de référence pour les évolutions futures du service, et engage le SPGD (service de prévention et gestion des déchets) dans un cadre d'intervention précis.

Prévention des risques et réorganisation des tournées

Dans le cadre de la démarche de prévention des risques professionnels, plusieurs tournées de collecte ont été réorganisées afin de supprimer les manœuvres en marche arrière présentant un risque pour les agents et les usagers au travers d'un travail sur les zones d'améliorations prioritaires (ZAP).

ZAP (03 novembre 2025) :

- Nombre de communes ciblées : 7
- Nombre de ZAP : 19
- Nombre de personnes rencontrées en porte à porte : 82 personnes présentes à leur domicile et 79 cabas distribués pour l'apport du tri sélectif et/ou verre aux PAV

Convention territoriale : Echartès

Dans une logique de territoire, une convention a été passée avec la CCPN (Communauté de communes du Pays de Nay), adoptée en conseil communautaire le 11 décembre 2025. Celle-ci prévoit en premier lieu que la collecte des Echartès soit désormais assurée

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE



par la CCPN, dans une logique de cohérence et d'optimisation territoriale. Par ailleurs, les habitants des Echartès peuvent dorénavant utiliser la déchèterie d'Asson, située à proximité immédiate de leur secteur géographique et donc plus accessible que les déchèteries de la CCVO.

Réorganisation des fréquences de collecte (03 novembre 2025)

La réorganisation des fréquences de collecte des ordures ménagères a été mise en œuvre le 3 novembre 2025 avec le passage en C0,5. Cette évolution fait suite à un constat initial faisant état d'un taux de remplissage moyen des bacs d'environ 33 %. Deux phases de tests, menées en amont en 2025, se sont révélées concluantes et ont permis de valider le dispositif. Sa mise en œuvre s'est accompagnée d'un important travail de communication auprès des usagers, via différents supports, des calendriers individualisés et des outils numériques. Cette évolution a entraîné une réorganisation complète des tournées de collecte sur l'ensemble du territoire, en parallèle, d'un confortement des points d'apport volontaires sur le territoire.

Information des usagers : livret SPGD

Un livret d'information du SPGD (Service Public de Gestion des Déchets) a été distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la vallée. Il présentait les principales informations du service et comportait un calendrier personnalisé par commune, des collectes OM et Tri.

Le déploiement des CSE constitue un projet structurant visant à moderniser les points d'apport volontaire.

Objectifs :

- Amélioration de l'intégration paysagère ;
- Augmentation des capacités de stockage ;
- Amélioration de la qualité des PAV (points d'apport volontaire)
- Modernisation des systèmes de collecte.

Bilan 2025

- Déploiement engagé sur plusieurs communes du territoire ;
- Travail de co-construction étroit avec les communes pour adapter les implantations ;
- Amélioration constatée de la propreté et de l'usage des points.
- La CCVO a été retenue comme lauréate de l'appel à projets CITEO « Tri hors foyer » (154 000€)

Perspectives 2026

- Ajustement des implantations existantes ;
- Développement complémentaire de colonnes aériennes selon les besoins.

Chiffres clés

Déploiement de 59 nouvelles unités de collecte, comprenant 46 colonnes semi-enterrées

(14 pour les OM, 24 pour le tri et 8 pour le verre) ainsi que 13 colonnes aériennes (7 pour les OM et 6 pour le tri).

État du parc de points d'apport volontaire

Type d'équipement	Flux	Détails / Capacités
Colonnes semi-enterrées (CSE)	OM	23 en 3 m ³ 90 en 5 m ³
	TRI	32 en 5 m ³
	VERRE	63 m ³
Colonnes aériennes	VERRE	53 (en 2 m ³ et 3 m ³)
	OM	7 en 5 m ³
	TRI	6 en 5 m ³
PAV (Point d'apport volontaire) en containers	OM	88 containers
	TRI	80 containers

Tonnages des 3 principaux flux

Catégorie	OMR en tonnes	Tri en tonnes	Verre en tonnes
2022	2 526,92	658,34	529,12
2023	2 283,76	620,39	503,75
2024	2 234,46	578,54	493,4
2025	2 178,08	628,86	512,31
évolution 2022-2025	-13,80%	-4,48%	-3,18%

Quantités moyennes habitant (kg/hab/an)

Catégorie	OMR	Tri	Verre
2022	260	68	54
2023	235	64	52
2024	230	59	51
2025	224	65	53

Total des déchets d'ordures ménagères collecté par habitant :

- 2022 : 260 kg/hab/an
- 2023 : 235 kg/hab/an
- 2024 : 230 kg/hab/an
- 2025 : 224 kg/hab/an

Soit une baisse globale de 13.85 % entre 2022 et 2025.

En 2022, le territoire présentait un tonnage d'ordures ménagères par habitant fortement supérieur à la moyenne nationale (223.50 kg/hab/an - source Ademe - contre 260 kg/hab/an pour la CCVO) Depuis trois ans, la CC observe une légère mais constante diminution.



Déchèteries

Mise en place du contrôle d'accès

Le 3 novembre 2025, un nouveau système de contrôle d'accès par lecture automatisée des plaques d'immatriculation a été mis en service sur les déchèteries de Louvie-Juzon et Geteu.

Cet équipement permet d'améliorer le suivi de la fréquentation des sites tout en conservant les principes qui font la qualité du service :

- accès gratuit pour les particuliers du territoire ;
- absence de limitation du nombre de passages ;
- simplicité d'utilisation.

Objectifs :

- maîtrise des flux ;
- équité d'accès ;
- suivi précis des usages.

Le déploiement de ce dispositif s'est accompagné d'un investissement important des équipes. Face à une forte concentration des demandes d'inscription sur une période courte, les agents du pôle environnement et les agents de France Services se sont pleinement mobilisés pour assurer l'enregistrement des véhicules et garantir la continuité du service.

Cette phase a nécessité une organisation renforcée et une forte réactivité, afin de traiter efficacement les demandes tout en maintenant un accompagnement de qualité auprès des usagers dans leurs démarches.

Inscriptions à l'accès en déchèterie par lecture de plaques d'immatriculation (01/08/2026) :

- 3 775 particuliers ;
- 125 professionnels ;
- 19 collectivités ;
- 1 association ;

Kilométrage annuel par flux (Louvie-Juzon et Geteu)

Flux	Destination	Louvie-Juzon	Geteu	Type
Gravats	Oloron	2 491 km	3 102 km	Régie
Cartons	Montardon	576 km	546 km	Régie
Pneus	Montardon	288 km	364 km	Régie
DIB	Précilhon	5 618 km	3 096 km	Régie
Bois	Rion des Landes	13 000 km	765 km	Prestataire + Régie (Geteu)



Louvie-Juzon

Lundi

14h - 18h

Mardi

14h - 18h

Mercredi

10h - 12h

Jeudi

14h - 18h

Vendredi

10h - 12h

Samedi

10h-12h
14h - 18h

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

Geteu

Lundi

14h - 12h

Mercredi

14h - 18h

Jeudi

10h - 12h

Vendredi

14h - 18h

Samedi

10h-12h
14h - 18h

Fréquentation annuelle (nombre de passage /an sur la période du 1er janvier au 1er août 2026)

Geteu : 6 642

Louvie-Juzon : 17 077

TOTAL : 23 719

Les estimations de fréquentation des sites de Geteu et de Louvie-Juzon sont issues de la lecture automatique des plaques d'immatriculation sur un mois de référence considéré comme représentatif. Les données ont été extrapolées sur une base annuelle ($\times 12$) afin de donner un ordre de grandeur des flux. Il s'agit donc d'une estimation permettant d'identifier les tendances d'usage des sites. Les chiffres consolidés et définitifs seront présentés dans le rapport d'activité de l'année prochaine, à l'aide des chiffres du contrôle d'accès dans des déchèteries

Perspectives 2026 :

- exploitation des données ;
- optimisation du fonctionnement.

Règlement de déchèterie

Adopté le 3 novembre 2025, il vise à clarifier les conditions d'accès ; définir les déchets autorisés et non autorisés ; sécuriser les sites et améliorer la qualité du service.

Un travail spécifique a été engagé pour mieux orienter les usagers en cas de refus de déchets. À ce titre, chaque gardien dispose désormais d'un livret de référence recensant les principaux flux refusés, ainsi que les solutions de réorientation adaptées pour permettre une meilleure prise en charge des déchets et favoriser leur bonne orientation vers les filières appropriées.

Tonnages (en T) des déchèteries :

Catégorie	2022	2023	2024	2025	Évolution (2022-2025)
Gravats	800	1 304,00	749,28	733,36	- 8,33%
Tout venant*	837,8	832,72	898,8	831,26	- 0,78%
Déchets verts	1 232,63	1 092,00	1 055,34	1 274,58	+ 3,40%
Bois	558,32	554	580,1	605,48	+ 8,45 %
Pneus**	66,12	49,46	44,14	38,2	-42,33%
Ferrailles	105,14	116,26	123,82	135,32	+28,71 %
Cartons	49	72,7	97,04	87,18	+77,92%
Piles **	1,68	1,38	1,85	2,11	+25,60%
DMS*	20,73	24,08	27,33	28,16	+35,84%
Batteries***	1,88	2,22	1,54	3,18	+69,15%
DEEE ***	107,2	116,14	131,29	127,9	+19,31%
TOTAL (en T)	3 820,23	4 164,95	3 710,53	3 779,55	-1,06%

*Tout-venant (DIB) : déchets non triés non recyclables (mobilier cassé type pаниère à linge, objets composites...)

* Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) aussi appelés Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : produits dangereux (peintures, pesticides, solvants, acides...)

* Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : appareils électriques (frigo, TV, machine à laver...)

** Pneus : Poids d'un pneu de voiture (VL) 8 à 10 kg → 38 t en 2025 = environ 4 000 pneus VL

** Batteries : Poids d'une batterie de clôture : 5 à 15 kg → 3.18 t en 2025 ≈ 300 batteries en 2025

** DEEE : Poids d'un réfrigérateur : 60 à 80 kg ou d'un four : 25 à 40 kg → 128 t de DEEE (2025) = environ 1 800 frigos ou 3 000 à 4 000 petits appareils lourds

** Piles : Une pile AA : ~25 g → 2,1 t en 2025 = environ 80 000 piles

Les piles collectées en déchèterie sont triées puis recyclées dans des filières industrielles où leurs métaux (zinc, fer, nickel, cobalt, etc.) sont extraits et réutilisés comme matières premières pour fabriquer de nouveaux produits industriels.



Gestion des déchets

Flux	Ordures ménagères	Tri sélectif	Verre	Déchèteries	Logique de gestion / présentation
Collecte	CCVO	CCVO	SLR / Mineris	Gardiennage CCVO	Collecte séparée des flux à la source (porte à porte + apport volontaire)
Transport	Valor Béarn / PAPREC	Valor Béarn / PAPREC	SLR	CCVO	Acheminement des flux vers les filières de traitement adaptées
Traitement principal	Incinération	Centre de tri Sévignacq-Thèze / Valor Béarn	Recyclage verrier	Valor Bearn, Repreneurs, Précilhon	Orientation des déchets vers valorisation matière ou énergétique
Exutoires principaux	UVE Lescar / Valor Béarn	Recyclage, repreneurs	OI Recycling	Éco-organismes (EcoMaison, Ecosystem, Dastri...) + Repreneurs (métal, bois...) + ESS (Secours Populaire, AFIHMAD, RESO)	Filières de recyclage, réemploi et responsabilité élargie du producteur
Valorisation	Production d'énergie	Recyclage matière	Recyclage matière	Réemploi + recyclage	Transformation des déchets en ressources (matière ou énergie)
Résidus	Enfouissement (non incinérés / arrêts UVE)	Refus de tri	—	—	Gestion des refus et déchets ultimes non valorisables

Développement des filières et maîtrise des coûts

Les filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) reposent sur le principe selon lequel les metteurs sur le marché (fabricants, distributeurs) financent la gestion de la fin de vie des produits qu'ils commercialisent, via des éco-organismes agréés. Ce dispositif permet de réduire la part des coûts supportée par les collectivités.

Actions menées en 2025 :

L'année 2025 a été marquée par un travail structurant des services pour optimiser l'intégration et le suivi des filières REP sur le territoire. Cela s'est traduit par :

- le suivi administratif et technique des filières existantes en déchèterie ;
- des réunions d'équipes concernant l'adaptation des pratiques de tri et de stockage aux exigences des éco-organismes ;
- le suivi des déclarations et des recettes auprès des éco-organismes ;

- des visites de collectivités voisines, permettant de bénéficier de retours d'expérience concrets et d'affiner les conditions de déploiement, notamment en matière d'organisation des flux et de besoins en emprise foncière pour l'accueil de nouvelles filières.

Objectifs 2026 :

Renforcement des filières existantes et déploiement de nouvelles filières :

- ASL (Articles de Sport et de Loisirs) : équipements sportifs, vélos, matériel de plein air ;
- ABJ (Articles de Bricolage et de Jardin) : outillage, tondeuses, mobilier de jardin ;
- JJ (Jouets et Jeux) : jeux de société, jouets, équipements de loisirs pour enfants.

Ces développements visent à :

- réduire les coûts de traitement ;
- développer les recettes via les éco-organismes ;
- améliorer la valorisation des déchets collectés

- 9 ateliers « Jardin Zéro Déchet » et 142 habitants formés au compostage

- 106 composteurs distribués

- Plus de 200 élèves sensibilisés autour d'ateliers à destination des écoles primaires, et capsules vidéo mêlant élèves de primaire et collégiens.

- Environ 100 participants à l'opération Montagne Propre 2eme édition

- 589 kg de déchets collectés sur le secteur d'Anéou opération Montagne

- Plus de 130 tonnes détournées des déchèteries grâce aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire

2 ateliers Repair Café (20+ participants)

2 ateliers Couture Zéro Déchet (10 participants)

1 atelier réparation de vélos (5 participants)

Visite des déchèteries et centre de tri (67 visiteurs)

La CCVO remercie la Région Nouvelle-Aquitaine pour son soutien financier aux actions de prévention des déchets menées sur le territoire, notamment dans le cadre des appels à projets « Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets » et « Déploiement du tri à la source des biodéchets : compostage individuel et sensibilisation ».

Structures de l'ESS avec lesquelles la CCVO a conventionné

AFIHMAD (Association pour le Financement de l'Humanitaire à Madagascar) : association humanitaire engagée dans le soutien à des projets de santé, d'éducation et de développement à Madagascar. Dans le cadre de la convention avec la CCVO, elle favorise le réemploi solidaire des vélos.

Recyclerie Éco Solidaire d'Ossau (RéSO) : association locale qui collecte, valorise et revend des objets de seconde main afin de prolonger leur durée de vie. Elle contribue à la réduction des déchets, à la sensibilisation au réemploi et au développement de l'économie circulaire sur le territoire. Dans le cadre de la convention avec la CCVO, elle récupère différents flux issus des déchèteries, notamment du mobilier, du bois et divers objets réemployables, afin de leur offrir une seconde vie.

Comité Vallée d'Ossau du Secours populaire français : association de solidarité qui accompagne les personnes en situation de précarité à travers l'aide alimentaire, matérielle, vestimentaire et l'accès aux droits. La convention avec la CCVO permet de donner une seconde vie à des objets encore utilisables (vêtements, jouets, vaisselle, vélos...)

Sacs de précollecte

Dans le cadre de l'accompagnement des hébergements touristiques vers des pratiques plus éco-responsables, la CCVO, en partenariat avec l'Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau, a mis à disposition des sacs de pré-collecte pour les emballages recyclables et le verre à destination des vacanciers. L'opération a été principalement déployée sur les secteurs d'Artouste et de Gourette en 2025, avec 300 sacs distribués. Réutilisables, ces sacs facilitent le tri des visiteurs et accompagnent les professionnels du tourisme dans la gestion des déchets de leurs hébergements.



CYCLE DE VIE DES BIODÉCHETS ET JARDINS RAISONNÉS

LES 3 PILIERS DES JARDINS RAISONNÉS

- **Composter**
(Recycler ses nutriments)
- **Pailler**
(Préserver l'humidité)
- **Cultiver local**
(Biodiversité)



Déploiement du compostage et préparation de la stratégie biodéchets

La CC Vallée d'Ossau poursuit son engagement en faveur de la réduction des biodéchets grâce au développement du compostage de proximité.

En 2025, 9 ateliers « Jardin Zéro Déchet » ont permis de former 142 habitants aux bonnes pratiques de compostage et de jardinage au naturel. À l'issue de ces formations, 106 composteurs ont été distribués.

Un site pilote de compostage partagé a également été installé au Tiers-Lieu Le CoCoTiers afin d'expérimenter de nouvelles solutions de gestion collective des biodéchets.

Parallèlement, la Communauté de Communes a engagé les premières étapes de sa stratégie territoriale biodéchets afin de répondre aux obligations réglementaires tout en tenant compte des spécificités locales : habitat dispersé, territoire de montagne et forte fréquentation touristique.

JARDIN ZÉRO DÉCHET & COMPOSTAGE

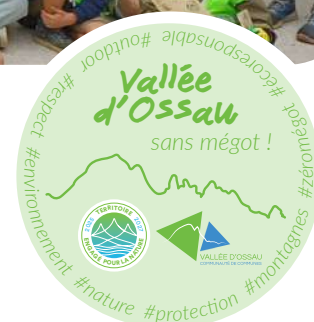


Atelier animé par la CC Vallée d'Ossau et l'association Le Potager du Futur

Un composteur remis gratuitement à l'issue de la formation

Atelier gratuit
Places limitées (1 atelier/mois)
Inscriptions :
eco-ambassadeur@cc-ossau.fr
06 41 46 23 97





Montagne Propre

Après le succès de la première édition, l'opération Montagne Propre a été reconduite le samedi 20 septembre 2025 dans le cadre du World Cleanup Day, sur le secteur d'Anéou.

Près de 100 personnes, dont une vingtaine d'enfants, ont participé à cette journée citoyenne malgré l'éloignement géographique du site.

En seulement 1 h 30 de collecte, 589 kg de déchets ont été retirés du milieu naturel, dont près de 250 kg de ferraille. Cette mobilisation collective contribue à préserver les paysages et la biodiversité au cœur du Parc National des Pyrénées tout en sensibilisant les participants à l'impact des déchets abandonnés dans les espaces naturels.





Sensibilisation et mobilisation du territoire

Tout au long de l'année, de nombreuses actions ont été proposées aux habitants afin d'encourager la réduction des déchets et le réemploi.

- interventions pédagogiques auprès des scolaires ;
- visites des installations de traitement des déchets ;
- Repair Cafés dédiés à la réparation du petit électroménager ;
- ateliers de réparation de vélos ;
- ateliers couture zéro déchet ;
- ateliers « Tout en récup' » autour de la création à partir de matériaux réemployés.
- Réalisation et la diffusion des capsules vidéo « Les enfants montrent l'exemple », mettant en scène de jeunes Ossalois autour des thématiques du tri, du compostage, du réemploi et de la consommation responsable.

Au total, les différentes actions de prévention et de sensibilisation menées en 2025 ont permis de toucher environ 550 personnes du territoire.



Plusieurs commissions Environnement ont réuni les élus communautaires au cours de l'année afin de partager l'avancement des dossiers et de leur apporter les éléments nécessaires à la prise de décisions adaptées aux enjeux et aux spécificités du territoire



Travail engagé autour du nouveau projet de service, permettant de moderniser et fluidifier notre service de collecte structuré. Les réflexions ont notamment porté sur le déploiement des colonnes aériennes et semi-enterrées (CSE), les zones d'améliorations prioritaires (ZAP), les contrôles d'accès en déchèterie, ainsi que l'adaptation des moyens de collecte



Le passage en C0,5 a été mis en place dans un contexte de taux de remplissage moyen des bacs d'ordures ménagères d'environ 33 %. Deux phases de tests menées en 2025 ont permis de valider le dispositif, mis en œuvre au 3 novembre 2025



La valorisation des biodéchets s'est poursuivie en 2025 avec 9 ateliers compostage réunissant 142 habitants, la distribution de 106 composteurs et plusieurs opérations de mise à disposition de broyat. La CCVO a également poursuivi ses pratiques de gestion différenciée et de jardinage raisonné.



Un livret d'information du SPGD a été distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la vallée. Il présentait les principales informations du service et comportait un calendrier personnalisé par commune, des collectes OM et Tri.



Les actions de prévention ont mobilisé plus de 500 habitants tout au long de l'année : formations au compostage, interventions scolaires, ateliers de réparation et de réemploi, visites pédagogiques et opérations citoyennes de ramassage des déchets en milieu naturel



L'opération citoyenne d'Anéou a été reconduite en 2025, mobilisant habitants et partenaires autour d'une action de nettoyage du site et d'un temps de convivialité visant à renforcer la sensibilisation à la réduction des déchets en milieu naturel.



Un nouveau règlement de collecte a été adopté afin de préciser les modalités d'organisation du service, les droits et obligations des usagers ainsi que les conditions de présentation et de collecte des déchets.



Un nouveau règlement de déchèterie a également été élaboré afin d'encadrer les conditions d'accès aux sites, les modalités de dépôt des déchets et les règles applicables aux usagers et aux professionnels.

Le service poursuit sa transformation afin de répondre aux enjeux environnementaux, économiques et territoriaux.

La modernisation du service de collecte se poursuit, avec un plan de renouvellement du parc matériel (bennes, systèmes de levage), une organisation optimisée et une attention particulière portée aux conditions de travail des agents.

L'autonomie de la collecte est renforcée, notamment à travers la maîtrise des réparations et la révision progressive des marchés de traitement (verre en 2026, produits chimiques en 2027). En parallèle, le fonctionnement des déchèteries évolue : modernisation des installations, professionnalisation des gardiens, adaptation des horaires à la fréquentation, formalisation de l'accès des professionnels et développement des partenariats avec les associations locales (Recyclerie, Secours Populaire, Afihmad).

Ces évolutions s'accompagnent d'une intégration renforcée des éco-organismes, permettant d'améliorer la valorisation des déchets et d'en optimiser le financement.

Dans un contexte de hausse des coûts (traitement, carburant, prestations), la maîtrise budgétaire reste une priorité. Elle repose notamment sur la reprise de la redevance spéciale pour les professionnels assujettis, l'amélioration de la qualité du tri et la réduction des tonnages d'ordures ménagères résiduelles, plus coûteux à traiter.

La stabilisation des recettes passe également par une remise à jour de la redevance incitative et, à l'horizon 2027, par le développement d'une gestion structurée des déchets professionnels.

Le déploiement des solutions de tri des

biodéchets se poursuit avec l'ambition d'une gestion de masse (les biodéchets représentent environ 30 % des ordures ménagères). Les actions s'orientent vers de nouveaux publics : délocalisation des ateliers compostage, livraison de composteurs à domicile, mise en place de composteurs collectifs dans les communes, et partenariat avec le CIAS et les auxiliaires de vie. Un travail spécifique est également engagé sur le refus de tri, accompagné d'actions de sensibilisation renforcées.

Plus largement, la prévention des déchets est renforcée à travers des actions de terrain visant à faire évoluer durablement les pratiques. Le service s'appuie sur des appels à projets pour développer ses capacités (notamment le financement

d'un maître composteur à l'horizon 2027), et poursuit l'amélioration des points d'apports volontaires, avec le déploiement de colonnes aériennes et semi-enterrées, en priorisant les sites dégradés.

Enfin, une attention spécifique est portée aux zones touristiques, afin d'adapter le service aux fortes variations de fréquentation et garantir un niveau de qualité homogène tout au long de l'année.

Le service s'inscrit ainsi dans une logique d'amélioration continue, conciliant performance environnementale, qualité de service et maîtrise des dépenses publiques.

L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES ÉVOLUE

Simple
Une inscription en ligne, en 2 minutes.

Accessible
Pas d'Internet ? La CC Vallée d'Ossau peut accompagner

Sécurisé
Vos données sont protégées.

1 Inscrivez dès maintenant vos véhicules

Accédez gratuitement, comme aujourd'hui, aux déchèteries du territoire, grâce à la lecture de votre plaque d'immatriculation

2

mise en place à partir du
lundi 03 nov.

1 avenue des Pyrénées 64260 Arudy - 05 59 05 66 77 - ccvo@cc-ossau.fr - www.cc-ossau.fr

WALLÉE D'OSSAU
Communauté de communes

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE



Communauté
de Communes

Communauté de communes de la Vallée d'Ossau

1, avenue des Pyrénées • 64260 ARUDY

05 59 05 66 77 • ccvo@cc-ossau.fr

du lundi au vendredi • de 9h à 12h et de 14h à 17h

Restez connectés !



DISPONIBLE SUR
Google Play



Télécharger dans
l'App Store



f valleeossau

@ ccvalleeossau

ccvalleedossau

cc-ossau.fr

Notre point
commun